

SENLIS SUD OISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

30 avenue Eugène Gazeau – 60300 Senlis – Téléphone : 03 44 99 08 60 – Télécopie : 03 44 99 08 70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2017-CC-01-006

**BUREAU
COMMUNAUTAIRE :
COMPOSITION ET
ELECTION DES AUTRES
MEMBRES**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi onze janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Jean Ruby à Mont-L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président par intérim, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée,

**SEANCE
DU 11 JANVIER 2017**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 45

votants : 48

DATE DE CONVOCATION

5 JANVIER 2017

SECRETAIRE DE SEANCE

Nathalie LEBAS

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis) – Président de séance
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DERODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)

- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Pouvoir :

- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur BASCHER Jérôme (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 45 présents et 3 absents. Il constate que celui-ci est atteint et procède à l'examen de la question.

Le Président de séance expose que l'article L5211-10 du CGCT indique que le bureau communautaire est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Le Président de séance propose :

- ✓ de déterminer, outre le Président et les Vice-présidents, le nombre de membres siégeant au bureau,
- ✓ de procéder dans les mêmes formes que l'élection du (de la) Président(e) et des Vice-présidents, à l'élection des autres membres du Bureau Communautaire en nombre égal à celui fixé précédemment.

Jérôme BASCHER, Président de séance, propose de fixer le nombre de membres du Bureau Communautaire à 12 (douze), avec le Président, les 8 Vice-présidents et 3 autres membres.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président de séance, au scrutin ordinaire, par 26 voix « POUR », 15 voix « CONTRE », 7 « ABSTENTION », décide de fixer le nombre de membres du bureau à 12 (douze) avec le Président, les 8 Vice-présidents et 3 autres membres et de faire procéder à l'élection des personnes non encore désignées.

Jérôme BASCHER, Président de séance, fait appel à candidature pour les 3 postes de membres du bureau à pourvoir et propose de procéder à leur élection.

Patrice CORNU, Alexis PATRIA et Dimitri ROLAND présentent leur candidature au poste de membres du Bureau Communautaire.

Premier tour de scrutin à scrutin secret à la majorité absolue

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne -----:	48
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code Electoral ---:	16
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés-----:	32
Majorité absolue -----:	17

Ont obtenu

Patrice CORNU, Alexis PATRIA et Dimitri ROLAND, 32 (trente-deux) voix.

Compte-tenu de ces résultats,

Patrice CORNU, Alexis PATRIA et Dimitri ROLAND, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés membres du Bureau Communautaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture,
le: **24 JAN. 2017**
et de l'affichage le : **24 JAN 2017**

Le Président,

Jérôme **BASCHER.**



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **23 JAN. 2017**

Le Président,

Jérôme **BASCHER**